

Le Plan de Continuité Administrative en EPLE et l'importance des personnels administratifs

Le gouvernement, dans cette crise sanitaire qui nous frappe de plein fouet, a instauré un confinement dont la durée et les mesures évoluent régulièrement. Toutefois il demande que les missions essentielles (sans en donner la liste) continuent de fonctionner. Ainsi tous les services publics, notamment, assurent la continuité de leurs missions.

À l'Éducation nationale, les enseignant·es ont bien entendu été sollicité·es fortement pour assurer la continuité pédagogique et nombreux/euses à être volontaires pour l'accueil des enfants de soignants. Et les personnels administratifs sont tout autant mobilisés, même si leur action essentielle est moins visible. Ils ont par exemple été sur le pont pour répondre aux multiples questions des familles, organiser l'accueil de celles qui n'avaient pas d'ordinateurs, ou dans les lycées pour la préparation des dossiers pour Parcoursup.

Il a été demandé explicitement que les Plans de Continuité Administrative prévoient d'assurer la continuité financière et comptable, les paies des contractuels (AED, GRETA, CFA...), le versement des bourses, le paiement des factures et enfin le remboursement pour les voyages scolaires annulés, en priorité pour les familles en difficulté.

Face à ces demandes, comment s'organiser ?

Attaché·es au Service Public, les collègues ont cette fierté de rendre au quotidien un service de qualité aux usagers. Majoritairement, ils/elles n'ont donc pas attendu ces directives pour se préoccuper de la situation des familles et des fournisseurs. Pour toutes et tous, il était évident qu'il fallait payer

les bourses aux familles et les factures aux fournisseurs. Toutefois, certaines DRFIP ont demandé de surseoir au paiement des factures des fournisseurs, car « ce n'était pas l'urgence ». Pourtant, le risque était évident que, ce faisant, un grand nombre d'entreprises seraient mis économiquement en péril, et en particulier de petits fournisseurs locaux déjà très impactés par les mesures de confinement. Inacceptable selon nous que le Service Public ait du retard dans ses paiements !

Pour l'organisation, il a fallu évidemment favoriser le télétravail autant que possible. C'est le cas par exemple pour les personnels des GRETA ou parfois pour les collègues en secrétariat. Mais en intendance, comme le ministère n'a jamais mis en place d'outils pour prévoir une gestion à distance sur le logiciel GFC, il en résulte l'obligation d'organiser une présence sur place.

Dès lors, il est essentiel de garantir la protection des collègues et leur éviter tout risque sanitaire inutile. Cela ne doit donc pas se faire de manière irréfléchie et autoritaire. Au contraire, **cette organisation doit se faire en bonne entente, chacun ayant à disposition des moyens pour nettoyer ses affaires et en tenant compte des contraintes de chacune**. En dehors des personnes qui ont de droit une autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants ou pour fragilité de santé, il est possible de prévoir une présence alternée à l'intendance afin de limiter les contacts tout en assurant les missions de Service Public. Chacun·e peut être présent·e une ou deux journées dans le mois dans les établissements rattachés et trois ou quatre jours

par mois en agence comptable pour la prise en charge des paiements. Les collègues ont parfois été amené·es à effectuer dans le cadre de la solidarité nationale des tâches non inhérentes à leur statut (affranchissement courrier, remise de matériel de fortune aux soignants, désinfection des postes de travail).

Bien évidemment, dans cette période particulière, les personnels logés assument plus de fonctions et doivent aider au mieux les autres collègues resté·es confiné·es ou ceux se rendant ponctuellement dans l'établissement. Une note ministérielle les cite explicitement comme « garantie de la continuité ». Il faudra d'ailleurs se souvenir de ceci pour défendre auprès du ministère ou face aux collectivités territoriales l'importance de loger des personnels administratifs des EPLE par nécessité absolue de service. On constate tous les jours que sans ces personnels logés, le service aux usagers aurait largement perdu en qualité. Et aurait été imposée à d'autres collègues une présence plus fréquente, avec les risques sanitaires évidemment encourus.

Pour conclure, les personnels administratifs des EPLE apportent leur pierre, comme tous/tes ceux/celles dans les autres secteurs de l'Éducation nationale, au fonctionnement du pays. Leur place est donc primordiale. C'est une fois de plus la démonstration que le gouvernement doit non seulement stopper les suppressions de postes mais en recréer afin de garantir un service public de proximité de qualité pour les familles et pour le bon fonctionnement de notre économie.

Colette DOSSCHE

Eric FOUCHOU-LAPEYRADE